

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 26 novembre 2021 Diffusée en direct sur Youtube Salle du Conseil - Mairie

Début de séance: 18h30

Présents:

Roland PY, Jack AUZANNET, Sylvie BATICLE, Latifa BELKESSAM, Sophie DA SILVA, Sonia FRANÇAIS, Clément MATUSIAK, Brigitte MEURGER, Jean-Yves TROTTIER, Denis VALLERANT, Patrice SAUBATTE.

Pouvoirs:

Djibril CAMARA pouvoir à Roland PY

Elisabeth IGNOTI pouvoir à Clément MATUSIAK

Françoise YAHIA-CHERIF pouvoir à Latifa BELKESSAM.

Absents excusés:

Jean-Michel BARONI, Réjeanne RENAULT, Patrick PAYAN, Nadine DE BELLIS, Gilbert MONTAGNE.

Après l'appel nominal, Monsieur le Maire procède à la nomination du secrétaire de séance, Madame Sylvie BATICLE est désignée.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal le vote à scrutin public qui est adopté à l'UNANIMITÉ.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2021 a été adopté à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés.

Ordre du jour

Délibération n°2021/040 :	
***********	***********
1- Modification des cas des seuils d'exon	ération de la Taxe d'Aménagement

Modification des cas des seuils d'exonération de la taxe d'aménagement

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2016/057 en date du 30 août 2016 portant sur la taxe d'aménagement ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De supprimer tout seuil d'exonération applicables aux locaux industriels et leurs annexes.
- D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'Urbanisme, lLes commerces de détail d'une surface de vente inférieure à 400 m2
- Les abris de jardin et les stationnements intérieurs (sauf pour les maisons individuelles)

Cette délibération est reconduite de plein droit annuellement.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette délibération.

Monsieur le Maire expose que suite à la demande du quart des membres du Conseil Municipal, le vote de cette délibération se déroulera à scrutin public.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal approuve cette délibération.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 18h45.

Fontenay-en-Parisis, le 27 novembre 2021

La Secrétaire de Séance, Sylvie BATICLE,

